



Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis no 26-04

Rénovation des routes forestières du Mont de Baulmes, à Dominique et du Saut de l'eau.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no 26-04 s'est réunie le 23 février 2026 à la salle de la Municipalité. Début de la séance à 19 heures.

Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s : Robin Tardy, Dionisio Baptista, Olivier Guignard, Alyssa Flückiger, Stéphane Flückiger remplacé par Dominique Hafner, Edouard Nekaka, et de la rapportrice soussignée.

La Municipalité était représentée par Monsieur Grégoire Wyss, chef du service technique, Monsieur Benoît Margot, garde-forestier et Monsieur Lionel-Numa Pesenti, Municipal.

Ce préavis est la suite du préavis : 22-11, concernant l'étude de la réfection et de la gestion des chemins agricoles et forestiers votée par le Conseil communal en 2022. L'inventaire avait été réalisé par le bureau d'ingénieur ILEX afin de planifier les travaux. Lors de cette étude, les demandes de subventionnement ont fait l'objet d'une validation de principe par la direction générale de l'environnement et la Division Inspection Cantonale des Forêts.

La route du Mont de Baulmes :

C'est une route mixte, avec un accès sur 80 ha de forêt et pâturages, elle dessert également le restaurant.

La route est par endroit dégradée et affaissée, la circulation des engins pour l'exploitation forestière est parfois bien difficile.

La route est également très fréquentée l'été pour accéder au restaurant.

La largeur actuelle est d'environ 2,60 m, afin de faciliter la circulation agricole et saisonnière, il est prévu d'élargir à 3m20.

Pour la remise en état de cette route, il faudra éliminer l'ancien revêtement "enrobé bitumeux" qui contient des taux élevés de HAP (polluants atmosphériques persistants et toxiques); briser les roches à certains endroits , refaire les fondations puis poser un nouveau revêtement bitumeux.

Le coût des travaux d'élargissement et de rénovation sont estimés à Chf 670'000.- HT, avec une subvention à hauteur de 56 % (taux réduit dû à la mixité de l'utilisation de la route).

Ces travaux pourraient être planifiés lors de la fermeture hivernale du restaurant 2026/2027.

La route à Dominique et du Saut de l'Eau :

Ces chemins forestiers sont uniquement utilisés pour l'exploitation forestière et sont constitués d'un revêtement en matériaux gravelés.

Il est prévu d'élargir les deux routes, de créer un muret en enrochement afin de stabiliser les zones à éboulis.

La route à Dominique est le seul chemin qui relie le Mont de Baulmes à la Gittaz, et qui dessert une surface de 90 ha de forêts de production. Il est prévu de créer deux places à bois afin d'optimiser l'exploitation.

Cette route étant en zone S2 et S3, un suivi hydrogéologique sera assuré le temps des travaux avec la surveillance des captages d'eau potable qui seront transmis à la DGE-Eaux.

La route du Saut de l'Eau dessert une surface de 26 ha de forêt de production et de protection (sécurisation de la route cantonale en aval).

Suite à la demande de la Direction générale des routes et de la Mobilité, des mesures de circulation seront mises en place afin d'améliorer la sécurité sur ce chemin.

Le coût des travaux pour la route à Dominique est estimé à Chf 420'000.- HT ; pour celle du Saut de l'eau : Chf 220'000.- HT, avec une subvention à hauteur de 70 %.

Une enveloppe de Chf 140'000.- a été prévue en cas de surcoût, notamment dû à l'élimination du revêtement bitumeux actuel de la route du Mont-de-Baulmes en décharge spécialisée.

Le coût total des rénovations est de Chf 1'665'000.- TTC. Grâce aux subventions, le solde à la charge de la commune est estimé à Chf 665'000.- TTC.

La Commune s'est engagée lors de la Commission à remettre en état les routes après chaque coupe pour préserver au mieux les rénovations.

CONCLUSION

La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis à l'unanimité.

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à procéder ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire total de Chf 1'665'000.- TTC. Les comptes d'investissement 61502.5017 et 82002.5013 sont ouverts à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours.

La rapportrice Mélanie Glauser